

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Quest – Swiss Sustainable Equities

Pictet Asset Management SA | 4 février 2025

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

§6. Parts et classes de parts

§6, ch. 6

La catégorie de classe de parts « J » est créée comme suit, sous §6 lettre d:

Les parts de classe J sont accessibles sur demande aux porteurs qui investissent un montant minimum initial supérieur à l'équivalent de CHF 25'000'000.

§19. Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du fonds

Il est spécifié que la commission de gestion, telle que décrite pour les classes de parts I dy et P dy, vaut aussi pour les classes de parts J.

La classe de parts J est ajoutée comme suit au tableau de rémunération du compartiment Swiss Sustainable Equities:

Pictet CH Quest — Swiss Sustainable Equities

	COMMISSIONS DE LA DIRECTION DE FONDS		COMMISSIONS DE LA BANQUE DEPOSITAIRE
Classe de parts	Commission d'administration, taux annuel	Commission de gestion, taux annuel	Commission de garde, taux annuel
J	0.15% maximum	0.50% maximum	0.07% maximum

Lors de l'approbation du contrat de fonds, la FINMA vérifie exclusivement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et établit leur conformité légale.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 4 février 2025

La direction de fonds

Pictet Asset Management SA 60, rte des Acacias 1211 Genève 73 La banque dépositaire Banque Pictet & Cie SA 60, rte des Acacias

1211 Genève 73